

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0630/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur deux camions de marque «Hino» acquis auprès des Ets Marill par le ministre de l'Intérieur, des Postes et Télé- communications au moyen d'un don de l'OUA au profit des victimes de la sécheresse en République de Djibouti

n° 89-0630/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
1 juin 1989

Numéro JO
n° 11 du 15/06/1989

Date du numéro
15 juin 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation, deux camions de marque «Hino», d'une valeur totale de 17.100.000 FD, acquis auprès des Ets Marill par le Ministère de l'Intérieur au moyen d'un don de l'OUA au profit des victimes de la sécheresse en République de Djibouti.